

La
lettre

ASF

ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Rentrée chargée !

En cette rentrée, nos métiers sont confrontés à une rare conjonction d'incertitudes et de contraintes :

Les incertitudes de l'environnement. Nous opérons dans un environnement macroéconomique instable. Les perspectives de croissance européennes restent faibles. Les taux d'intérêt ne remonteront pas à court terme. Le chômage reste élevé. Et la pression budgétaire sur les Etats de l'Union européenne, forte.

Les incertitudes géopolitiques. Le calendrier est chargé par les échéances électorales en France, en Allemagne, en Italie et le démarrage des négociations sur le Brexit.

Les incertitudes réglementaires. Les évolutions prudentielles en cours de discussion (augmentation des fonds propres des établissements de crédit, renforcement de la protection des clients, renforcement des exigences en matière de sécurité, gouvernance, etc.) dessinent un nouveau cadre normatif dans lequel nous devons inscrire nos métiers.

Enfin, la transition digitale. Nous devons adapter nos activités et embrasser les défis de la révolution numérique.

Dans ce contexte, les financements spécialisés ont plus que jamais un rôle clé à jouer dans le financement de l'économie réelle.

Avec l'ensemble des forces de l'ASF, nous sommes engagés au service de la compétitivité de nos métiers.

Bonne rentrée à tous.

Didier Hauguel



Sommaire

ACTUALITÉ

p. 2 Un guide sur l'affacturage pour les TPE

p. 3 et 4 Brexit : un défi européen

p. 5 à 8 Tableau de bord ASF

VIE DE L'ASF

p. 9 à 13 Actualité des Commissions

p. 14 et 15 Stages ASFFOR

p. 16 Agenda

Un guide sur l'affacturage pour les TPE

MISE EN PLACE D'UN GLOSSAIRE ET D'UN RÉCAPITULATIF ANNUEL DES FRAIS POUR LES CLIENTS TPE DES FACTORS

Le médiateur du crédit aux entreprises, Fabrice Pesin, a remis le 4 juillet dernier à Michel Sapin, ministre des Finances et des Comptes publics, et à Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, un rapport sur la lisibilité des tarifs des produits de financement utilisés par les TPE établi dans le cadre de l'Observatoire du financement des entreprises.

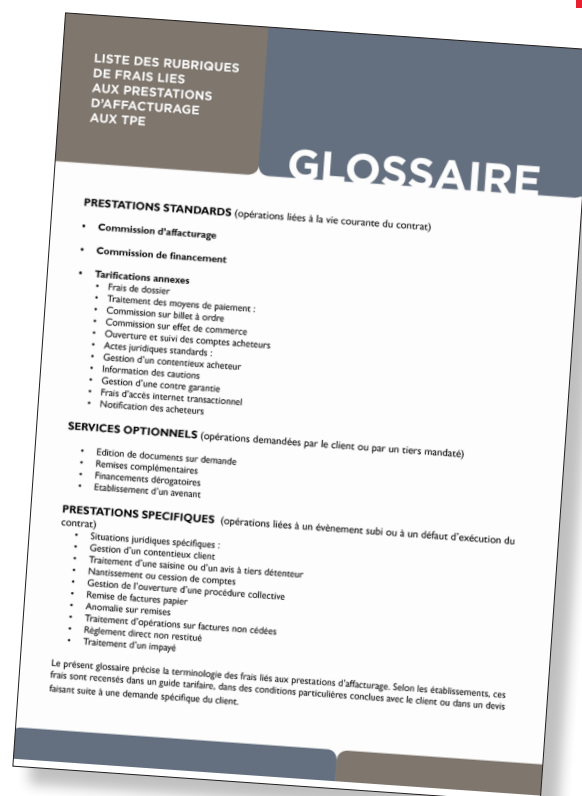
Dans le prolongement de ces travaux, la Commission affacturage de l'ASF, qui regroupe les principaux factors opérant en France, a recommandé à l'ensemble des membres de l'ASF fournissant des services d'affacturage de proposer à leurs clients TPE (entreprises au CA inférieur à 2 millions d'€), dans les meilleurs délais et au plus tard dans 2 ans, un récapitulatif des frais payés annuellement.

Cette recommandation prolonge celle de décembre 2015 concernant la mise en œuvre d'un glossaire des frais liés aux prestations d'affacturage aux TPE qui faisait aussi écho aux travaux de l'OFE, ainsi qu'au rapport sur le financement de l'investissement des entreprises remis au Premier ministre par François Villeroy de Galhau en septembre de la même année. Ce glossaire, démarche pédagogique de simplification et d'harmonisation des libellés de coûts à destination des chefs d'entreprises TPE, sera pour sa part mis en ligne sur les sites des factors et sur celui de l'ASF d'ici le 1er janvier 2017. Les terminologies de frais prévues par ce glossaire seront reprises dans la documentation des établissements à l'attention de leurs clients TPE. Pour permettre aux TPE de bénéficier rapidement de ces avancées, les factors feront leurs meilleurs efforts pour que sa mise en œuvre dans leur documentation soit effective d'ici la date cible du 31 décembre 2016.

Les factors français sont les seuls en Europe à avoir développé une offre pour les TPE, à l'adresse desquelles ils ont multiplié ces dernières années des produits dits «au forfait», plus simples, lisibles et attractifs. Cela s'est traduit par une progression sensible des opérations d'affacturage avec ce segment de clientèle. Les dernières données de l'ACPR faisaient ainsi état à fin 2014 de 20 600 clients de factors ayant un chiffre d'affaires inférieur à 1,5M d'€, sur un total de 37 000 clients (soit 55% des clients des factors). L'encours de créances des factors sur ces clients TPE se montait quant à lui à 3,4Mds d'€, contre 1,7 Md d'€ fin 2012. Il a donc doublé en 2 ans.

Dans la continuité de cette évolution, le glossaire et le récapitulatif annuel des frais visent à accentuer le déploiement de l'affacturage auprès des TPE et à répondre toujours mieux à leurs besoins de financement.

■ GP



Brexit : un défi européen



Le référendum du 23 juin, qui a vu une majorité de Britanniques voter pour le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, a été un choc pour les institutions européennes comme pour les Etats membres. Si l'objet du scrutin portait sur l'Europe, il apparaît toutefois que ce vote s'inscrit dans un profond mouvement de défiance des populations vis-à-vis des élites, que ce soit aux niveaux national ou européen. En outre, au-delà du défi démocratique, le départ d'un des leurs oblige les Etats membres ainsi que les institutions à s'engager pour lutter contre les divisions qui minent l'UE. C'est dans ce contexte particulier que la Commission puis le Conseil ont tracé en septembre les premières pistes pour relancer un projet européen bientôt soixantenaire.

L'UE entre usure relative des partis traditionnels et divisions européennes

Alors que les douze prochains mois seront politiquement cruciaux dans de nombreux Etats membres, l'instabilité et la montée en puissance des courants antisystèmes et eurosceptiques semblent toucher l'ensemble des démocraties européennes. En Allemagne, où se tiennent les élections fédérales en septembre 2017, l'AfD, un parti d'extrême droite, a connu une ascension rapide au dépend de la Chancelière Angela Merkel lors des élections régionales qui se sont tenues dans plusieurs Länder en 2016. En France, les sondages placent aujourd'hui Marine Le Pen, la présidente du Front National, au second tour de l'élection présidentielle de mai 2017. Aux Pays-Bas se tiennent les élections législatives en mars 2017, sous la menace d'une nouvelle poussée du parti d'extrême droite anti-européen, le Parti pour la liberté de Geert Wilders.

En Autriche, l'élection présidentielle du 4 décembre 2016 représente une réelle opportunité pour Norbert Hofer, chef du Parti de la liberté, de prendre le pouvoir. Le même

jour, en Italie, Matteo Renzi organisera un référendum sur son projet de réforme constitutionnelle. Affaibli politiquement à l'issue des élections municipales qui ont vu le Mouvement 5 étoiles prendre de nombreuses villes au Parti Démocrate, le Premier ministre pourrait démissionner s'il perdait le scrutin. L'Espagne est quant à elle sans gouvernement depuis plus de 9 mois. Une troisième élection générale en moins d'un an pourrait également se tenir en décembre prochain, probablement le 4...

En Angleterre, le vote en faveur du *Brexit*, a crûment montré que l'UE n'était pas immuable. De même, les années de crises ont considérablement pesé sur les relations entre les Etats membres, illustrant la fragilité de la construction européenne : la crise économique et financière a ainsi opposé les pays du Nord et du Sud de l'Europe tandis que la crise migratoire a étalé au grand jour les divergences entre les peuples européens d'Europe de l'Ouest et de l'Est. Sur les réponses à apporter à ces crises, le « couple » franco-allemand est resté trop divisé pour espérer être moteur.

De fait, le sentiment d'incapacité des dirigeants européens et nationaux à répondre à la fois aux défis globaux (mondialisation, concurrence des pays émergents, réchauffement climatique, terrorisme international, flux migratoires etc.) et aux attentes « locales » (emploi, éducation, intégration, sécurité, etc.), a un effet d'usure à la fois sur les partis politiques traditionnels et sur les ressorts de la construction européenne. Sur fond de cacophonie entre Etats membres et entre les niveaux de responsabilité nationaux et européens, l'idéal d'une Europe vecteur de paix a perdu de sa force auprès d'une population qui n'a jamais connu la guerre. Les crises financière puis migratoire ont quant à elles émoussé l'idée d'une Europe de la prospérité et de la solidarité.

Les institutions mobilisées

Lors de son discours sur l'Etat de l'Union le 14 septembre dernier, Jean-Claude Juncker, le président de la Commission a dressé un constat particulièrement sombre d'une Europe désunie : « *Notre Union européenne traverse [...] une crise existentielle. [...] Jamais encore, je n'avais vu un terrain d'entente aussi réduit entre nos Etats membres. [...] C'est comme s'il n'y avait quasiment plus de point de rencontre entre l'Union et ses capitales nationales. [...] Jamais encore, je n'avais vu des gouvernements nationaux aussi affaiblis par les forces populistes et paralysés par le risque de perdre les prochaines élections. Jamais encore, je n'avais vu une telle fragmentation, et aussi peu de convergence dans notre Union* ».

Face à ce diagnostic partagé, les institutions semblent vouloir contrer le procès en démocratie qui leur est fait en mettant les Etats membres face à leurs responsabilités. Ainsi, au lendemain du référendum britannique, le Parlement, le Conseil et la Commission ont chacun formellement demandé au gouvernement britannique de prendre en compte la volonté de son peuple et d'activer au plus vite l'article 50 du Traité sur l'Union européenne, qui permet d'ouvrir le processus de sortie d'un des membres de l'UE. Le maintien du *statu quo* malgré le vote constituerait en effet un argument de plus pour les partis eurosceptiques, affaiblissant davantage l'ensemble de l'édifice européen.

Jean-Claude Juncker s'est par ailleurs engagé à mettre en œuvre « *un programme positif d'actions européennes concrètes, à réaliser dans les douze prochains mois* » afin de « *construire une Europe meilleure : une Europe qui protège, qui préserve notre mode de vie européen, qui donne le pouvoir à nos citoyens et défend à l'intérieur et à l'extérieur* ». Le Sommet informel du Conseil qui se réunissait sans le Royaume-Uni à Bratislava le 18 septembre dernier avait quant à lui pour objectif de relancer l'Europe post Brexit. Tout en souhaitant aplanir les différends qui ont récemment miné les relations entre Etats membres, en particulier relatifs à la gestion de la crise migratoire, les dirigeants européens ont confirmé leur souhait de répondre aux attentes des citoyens européens par une stratégie des « *petits pas* » selon trois grands axes concrets : les migrations et les frontières extérieures, la sécurité intérieure et extérieure et le développement économique, tourné notamment vers les jeunes.

Concrètement, une assistance renforcée pour les Etats « *en première ligne* » sera immédiatement déployée afin « *d'assurer un contrôle total* » des frontières extérieures. Un système de partage d'informations et d'autorisations concernant les voyages entre l'UE et les pays tiers sera également mis en place entre les Etats membres. Autre

projet d'envergure auquel les britanniques se sont toujours opposés, les premières dispositions relatives à une Europe de la défense, soutenues par la France, l'Allemagne et les pays de l'Est, devraient être discutées en décembre. La Commission doit également proposer la création d'un Fonds européen de la défense « *avant la fin de l'année* ».

Sur le plan économique, la Commission présentera une proposition législative visant à doubler la durée et la capacité financière du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), à 630 milliards EUR d'ici 2022. De même, les travaux liés au projet d'Union des marchés de capitaux qui doit, selon le président de la Commission « *donner aux entreprises un accès plus facile à des sources de financement plus variées* » tout en rendant le système financier davantage résilient, seront accélérés. Enfin, des mesures de soutien de l'UE pour les Etats membres devraient être prises pour lutter contre le chômage des jeunes.

Conscients de la nécessité de trouver un nouveau récit rassembleur pour (re)légitimer la construction européenne, les gouvernants européens ont pris date pour l'année prochaine, alors que mars 2017 marquera le 60^{ème} anniversaire de la signature du Traité de Rome. La Commission publiera à cette occasion un Livre Blanc visant à « *dessiner* » une vision à long terme pour l'UE – notamment pour renforcer l'Union économique et monétaire. En attente de l'activation du processus de départ de l'UE par les responsables britanniques, le temps semble être suspendu à Bruxelles. Jean Monet aimait à dire : « *L'Europe se fera dans les crises et elle sera la somme des solutions apportées à ces crises* ». L'enjeu est désormais de faire de ces crises une nouvelle opportunité pour l'UE.

■ **LOUIS-MARIE DURAND**
EURALIA
28/09/2016

Tableau de bord ASF

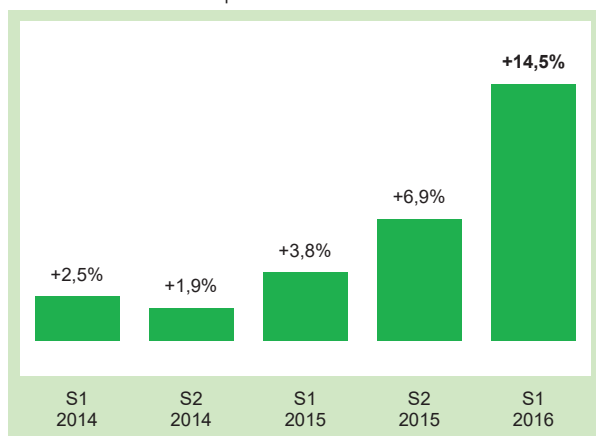
L'activité des établissements spécialisés
au premier semestre 2016

Un premier semestre très contrasté

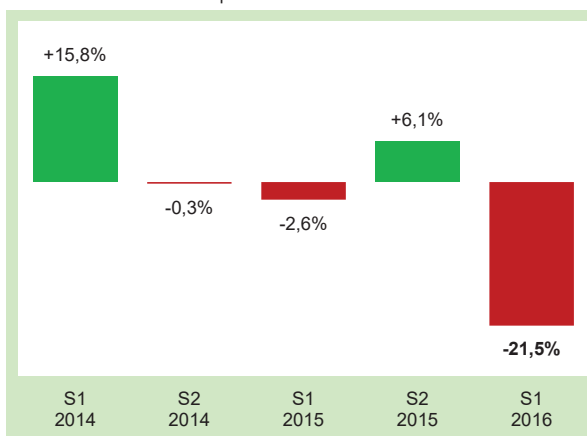
L'évolution de l'activité des établissements spécialisés au premier semestre 2016 est très différente selon les secteurs. La forte croissance des financements d'équipement des entreprises par location de matériels contraste avec la chute de la production du crédit-bail immobilier. Dans les services financiers, l'accélération de la progression de l'affacturage s'accompagne d'une décélération des cautions. Enfin, le crédit à la consommation poursuit quant à lui son redressement.

Le financement des entreprises et des professionnels

Les financements locatifs d'équipement :
une croissance à deux chiffres
+14,5%

Variation annuelle de la production¹ semestrielle

Le financement des investissements immobiliers :
chute de la production en crédit-bail immobilier
-21,5%

Variation annuelle de la production¹ semestrielle

Les établissements spécialisés dans le financement locatif de l'équipement des entreprises et des professionnels² enregistrent au premier semestre 2016 une croissance à deux chiffres : avec **12,6 milliards d'euros**, les nouveaux investissements progressent de **+14,5%** par rapport à la première moitié de l'année 2015. L'activité est d'autant mieux orientée que la hausse de la production s'est accélérée au printemps par rapport à celle observée au cours des trois premiers mois de 2016 (+16,4% au deuxième trimestre par rapport à la même période de 2015 après +12,3% au premier).

Les opérations avec option d'achat progressent de +17,1% par rapport au premier semestre 2015 avec 7,1 milliards d'euros, dont **+20,5%** pour les opérations en **crédit-bail mobilier stricto sensu**³ (6 milliards d'euros). Les opérations de location sans option d'achat (location financière et location longue durée) sont en augmentation de +11,3% avec 5,4 milliards d'euros.

Enfin, les mêmes établissements ont réalisé des financements sous forme de crédits d'équipement classiques pour 2,2 milliards d'euros⁴.

Avec **1,6 milliard d'euros**, les nouveaux engagements (en termes de contrats signés) réalisés par les sociétés de **crédit-bail immobilier** chutent de **-21,5%** au premier semestre 2016 par rapport à la même période de 2015. Exprimée en année mobile, cette production (locaux industriels et commerciaux, bureaux) est, à fin juin 2016, inférieure de -34,7% au pic atteint à la mi-2011 et la plus faible depuis onze ans.

Pour leur part, les **Sofergie** ont initié au total **0,59 milliard d'euros** d'investissements au premier semestre 2016 (**+22,7%** par rapport à la même période de l'année précédente) dans le domaine des économies d'énergie et de l'environnement.

A ces opérations s'ajoutent des **financements classiques** pour un montant de **0,45 milliard d'euros**, en contraction de **-5,2%** par rapport au premier semestre 2015.

1. Production : analyse de l'activité en termes de flux de nouvelles opérations initiées pendant une période donnée (nouveaux crédits ou nouveaux investissements pour les opérations de crédit-bail).

2. Voitures particulières, véhicules utilitaires et industriels, matériel informatique et électronique, biens d'équipements divers.

3. Au sens de la loi du 2 juillet 1966.

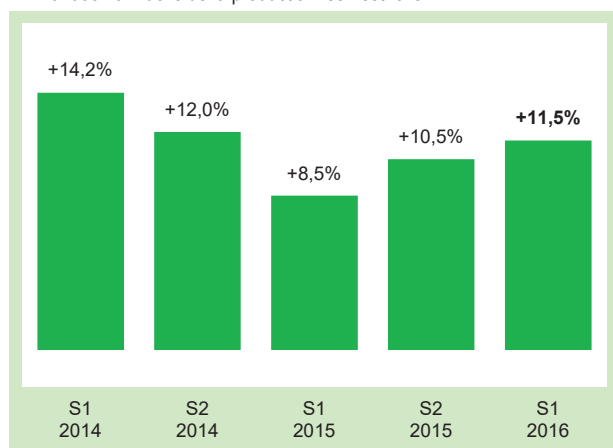
4. L'évolution de ces financements est souvent marquée par des variations de grande amplitude, la modestie des chiffres les rendant dépendants d'opérations ponctuelles de montant – relativement – important.

Tableau de bord ASF

L'activité des établissements spécialisés
au premier semestre 2016

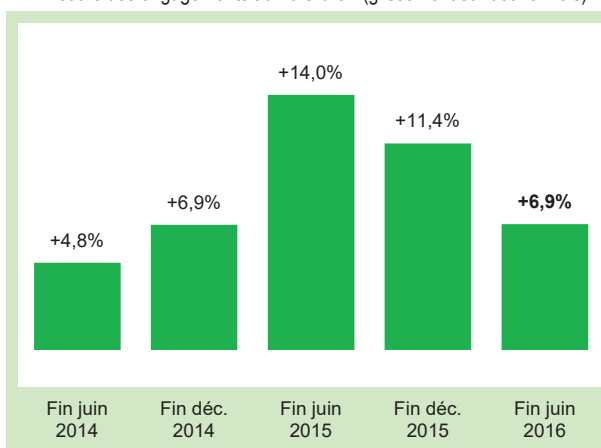
Les services financiers

*L'affacturage*⁵ :
une orientation favorable de l'activité
+11,5%

Variation annuelle de la production⁶ semestrielle

Les cautions :
une croissance qui ralentit
+6,9%

Encours des engagements au hors-bilan (glissement sur douze mois)



Au premier semestre 2016, l'activité des sociétés d'affacturage est bien orientée : le montant total des créances prises en charge, **131,3 milliards d'euros**, est en hausse de **+11,5%** par rapport aux six premiers mois de 2015. La progression de l'activité s'est accélérée au deuxième trimestre 2016 (+13,2% par rapport à la même période de l'année précédente) après +9,7% au cours des trois premiers mois de l'année.

Comme c'est le plus souvent le cas ces dernières années, la croissance des opérations d'affacturage au premier semestre 2016, est nettement plus accentuée à l'**international**⁷ (+23% par rapport aux six premiers mois de 2015 avec 38,2 milliards d'euros), que sur le **plan domestique** (+7,4% avec 93,1 milliards d'euros). L'**activité à l'international**⁷ représente maintenant **29,1% du total des opérations** contre seulement 18,8% il y a trois ans.

On rappelle qu'en 2015, l'affacturage a constitué une solution de financement pour 41 000 entreprises, et que sur le marché européen - qui représente les 2/3 du marché mondial -, la France se situe au deuxième rang derrière le Royaume-Uni.

Afin juin 2016, la hausse des engagements au hors-bilan des sociétés de caution ralentit : elle est de **+6,9%** en glissement annuel, après +11,4% six mois plus tôt et +14% à fin juin 2015. Le montant de ces engagements s'élève à cette date à **479,7 milliards d'euros**, dont les garanties délivrées en couverture de crédits destinés aux particuliers constituent la plus grande partie.

5. On rappelle que l'**opération d'affacturage** consiste en un transfert de créances commerciales (factures) de leur titulaire à un factor - la société d'affacturage - qui se charge d'en opérer le recouvrement et qui en garantit la bonne fin, même en cas de défaillance momentanée ou permanente du débiteur. Le factor peut régler par anticipation tout ou partie du montant des créances transférées. **Les sociétés d'affacturage sont toutes regroupées au sein de l'Association française des sociétés financières (ASF).**

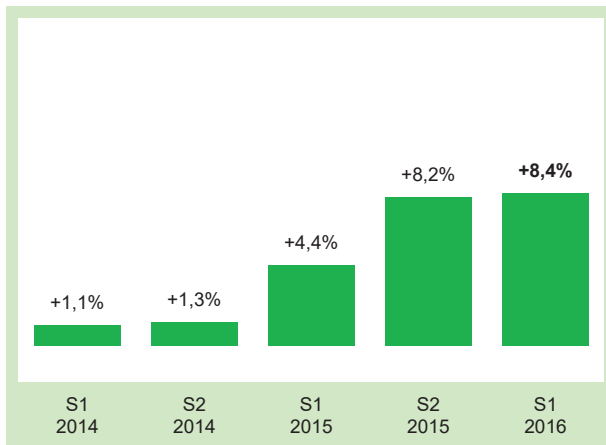
6. Pour l'affacturage, la notion de production correspond au montant des créances prises en charge dans le cadre d'un contrat d'affacturage (hors opérations de « floor plan » et de forfaitage).

7. Il s'agit des opérations d'affacturage réalisées, par des factors situés en France, à l'exportation, à l'importation ou avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger. Il ne s'agit pas de l'activité des filiales étrangères.

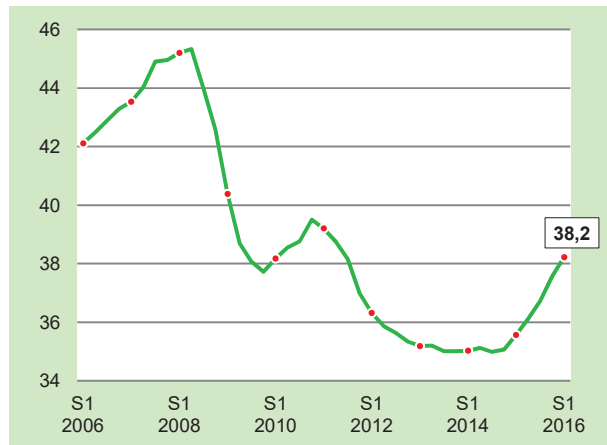
Tableau de bord ASF

**L'activité des établissements spécialisés
au premier semestre 2016****Le financement des particuliers**

Le crédit à la consommation :
sur un marché encore dégradé, l'amélioration de l'activité s'est poursuivie
+8,4%

Variation annuelle de la production¹ semestrielle

Production en année mobile (Milliards d'euros)*



* Données trimestrielles cumulées sur douze mois.

Après une nette hausse au premier trimestre 2016 (+10,1% par rapport aux trois premiers mois de 2015), la production des établissements spécialisés dans le crédit à la consommation a enregistré une moindre croissance au printemps (+6,9%). Sur l'ensemble du premier semestre, la production, avec **19,4 milliards d'euros**, progresse de **+8,4%** par rapport à la même période de l'année précédente après +8,2% sur un an au second semestre 2015. Le marché se redresse mais le niveau d'activité demeure très faible puisqu'à fin juin la production cumulée des douze derniers mois était encore inférieure de 7,1 milliards d'euros (-15,7%) par rapport au point haut atteint en septembre 2008.

Les évolutions des principaux secteurs sont les suivantes :

- Les **financements d'automobiles neuves** – par crédit affecté classique ou location avec option d'achat (LOA) – continuent d'être particulièrement bien orientés : ils augmentent de +21,9% au deuxième trimestre 2016 après +20,4% au premier, soit une hausse de **+21,2%** en moyenne sur les six premiers mois de l'année avec **4 milliards d'euros**. Cette évolution globale recouvre des situations très contrastées : dans cet ensemble, les opérations de LOA, avec 2,53 milliards d'euros, progressent de +40,1% au premier semestre 2016 alors que les financements par crédits affectés reculent de -2,3% à 1,42 milliard d'euros.
- Avec **6,6 milliards d'euros**, les **prêts personnels** augmentent de **+7,6%** par rapport au premier semestre 2015. La hausse ralentit à +3,6% au deuxième trimestre après +12,3% au cours des trois premiers mois de 2016.
- Au premier semestre 2016, les financements de **biens d'équipement du foyer** (électroménager, équipement multi-média, meubles...), avec **1,3 milliard d'euros**, enregistrent une croissance de la production de **+2,1%** par rapport à la même période de l'année précédente. La hausse des nouveaux crédits s'est légèrement accentuée au printemps : +2,6% en variation annuelle après +1,5% au premier trimestre.
- Après le léger mieux enregistré au premier trimestre 2016 (+1,7% par rapport au premier trimestre 2015) succédant à 29 trimestres consécutifs de recul de l'activité, la hausse des **crédits renouvelables** faiblit au deuxième trimestre (+0,7%). Sur l'ensemble des six premiers mois de 2016, les nouvelles utilisations progressent légèrement de **+1,2%** sur un an avec **4,8 milliards d'euros**.

Tableau de bord ASF

L'activité des établissements spécialisés
au premier semestre 2016

Données chiffrées

Production (en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2015*	1 ^{er} semestre 2016	Variation 2016 / 2015
. Equipement des entreprises et des professionnels	12 889	14 739	+14,4%
. Crédit classique (1)	1 921	2 184	+13,7%
. Location de matériels	10 968	12 556	+14,5%
. Crédit-bail mobilier et autres opérations de LOA (2)	6 070	7 107	+17,1%
. Crédit-bail mobilier (loi du 2.7.1966)	4 947	5 961	+20,5%
. Autres opérations de LOA (2) (voitures particulières)	1 123	1 145	+2,0%
. Location sans option d'achat (3)	4 898	5 449	+11,3%
. Location financière	2 453	2 655	+8,2%
. Location longue durée	2 445	2 794	+14,3%
. Equipement des particuliers (crédit à la consommation)	17 896	19 399	+8,4%
. Crédit classique	15 694	16 350	+4,2%
. Crédits affectés	4 773	4 905	+2,8%
. Crédits renouvelables (nouvelles utilisations à crédit)	4 782	4 841	+1,2%
. Prêts personnels (y compris rachats de créances)	6 139	6 604	+7,6%
. Location (4)	2 202	3 049	+38,5%
. Immobilier d'entreprise	2 957	2 612	-11,7%
. Financement immobilier classique	473	448	-5,2%
. Sofergie	480	589	+22,7%
. Crédit-bail immobilier	2 005	1 575	-21,5%
. Affacturage (5)	117 728	131 297	+11,5%
Engagements hors-bilan (en millions d'euros)	Au 30.06.2015*	Au 30.06.2016	Variation 2016 / 2015
. Sociétés de caution	448 617	479 704	+6,9%

* Les chiffres concernant 2015 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 1^{er} juillet 2016. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) L'évolution de ces financements est souvent marquée par des variations de grande amplitude, la modestie des chiffres les rendant dépendants d'opérations ponctuelles de montant - relativement - important.

(2) LOA : Location avec Option d'Achat.

(3) Les opérations de location sans option d'achat peuvent relever de deux catégories :

- Les opérations de location financière sont des opérations sans option d'achat dans lesquelles le locataire choisit le fournisseur ainsi que le bien dont il connaît et, le cas échéant, négocie lui-même le prix. Les contrats de ce type sont conclus pour une durée irrévocable, les loyers sont indépendants de l'utilisation du matériel.
- Les opérations de location longue durée sont des opérations sans option d'achat ne répondant pas aux critères définissant la location financière.

(4) Location avec option d'achat d'automobiles pour la plus grande partie.

(5) Montant des créances prises en charge. Hors opérations de "floor plan" et de forfaitage.

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

FINANCEMENTS

FINANCEMENT DES PARTICULIERS

Consultation EBA sur l'utilisation innovante des données des consommateurs par le secteur financier

En août, l'ASF a répondu à une consultation sur l'utilisation innovante des données des consommateurs par le secteur financier. Cette consultation a pour objet de déterminer si un cadre européen limitant les risques liés à l'utilisation innovante des données des consommateurs par les institutions financières est nécessaire.

Transposition de la directive crédit immobilier

L'ordonnance ainsi que la majorité des textes réglementaires transposant la directive sur le crédit immobilier sont parus au Journal officiel.

Reste à publier un arrêté sur l'interrogation du FICP désormais obligatoire pour les crédits immobiliers.

Enfin, les discussions dans le cadre du projet de loi de ratification de l'ordonnance transposant la directive sur le crédit immobilier ont soulevé notamment :

- la problématique du régime juridique des prêts travaux selon qu'ils sont garantis par une hypothèque ou par une caution. Le sujet sera notamment examiné par les groupes de travail de l'ASF et de la FBF.
- la question de l'assiette du TAEG. La dernière version du texte précise que seuls les frais de notaire relatifs à l'acquisition du bien immobilier sont exclus du TAEG.

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

FINANCEMENTS

FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Groupe de travail « Juridique & Gestion CBI »

Le groupe de travail devrait procéder à un premier retour d'expériences suite à la diffusion du « Mandat de gestion au profit de tout chef de file ». On rappelle que ce « mandat élargi », applicable dès le 1^{er} juillet 2016, est destiné à servir de référence aux propres conventions des établissements. Le résultat attendu de l'appropriation par les établissements de ce mandat est une réduction sensible des délais de montage des opérations, une simplification importante de la gestion administrative du pool pour l'ensemble des partenaires, et l'amélioration de la relation client.

Nouvelle norme IFRS 16 en Europe

Suite à l'adoption de la nouvelle norme sur les contrats de location par l'IAS Board le 13 janvier 2016, le processus d'homologation par l'Europe a été lancé. La Commission européenne a demandé à l'EFRAG de formuler son avis pour fin 2016/début 2017. L'EFRAG est tenu de se prononcer au regard de l'intérêt général européen et de critères techniques qualitatifs et d'une analyse d'impact incluant une analyse coût/bénéfice et une analyse des impacts économiques plus larges. Un focus PME est également prévu. Le nouveau président de l'EFRAG, Jean-Paul Gauzès, nommé le 1^{er} juillet dernier, aura notamment la charge de ce sujet.

L'ASF et Leaseurope restent attentives à l'évolution des travaux au regard de leurs préoccupations majeures dont l'obtention de l'affirmation par l'EFRAG de "l'exclusion des PME" du champ de la nouvelle norme pour tenter d'écarter toute extension, même par capillarité, de dispositions inadaptées aux PME. Au niveau européen, une distinction plus claire et précise entre contrat de location et contrat de service serait également profitable de même qu'obtenir des assouplissements de la définition et/ou rendre les exemptions plus utiles pour les contrats locatifs opérationnels.

Refacturation des taxes foncières – CVAE

Les professionnels du crédit-bail immobilier ont pris acte de l'arrêt de rejet du Conseil d'Etat du 30 juin 2016 dans l'affaire GENEFIM. La profession a décidé de poursuivre l'action et de saisir l'Autorité nationale de la comptabilité (ANC). Le retour de l'ANC pourrait intervenir avant la fin de cette année.

Et aussi ...

- Intermédiaires en opérations de banque
- Réforme du droit des contrats
- SIV et mutations frauduleuses
- Cession-bail immobilière
- Zone d'aide à finalité régionale (ZAFR)
- « Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme »
- ...

Pour en savoir plus

Marie-Anne Bousquet-Suhit :
01 53 81 51 70
ma.bousquet@asf-france.com
Cyril Robin
01 53 81 51 66
c.robin@asf-france.com
Petya Nikolova
01 53 81 51 69
p.nikolova@asf-france.com

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

SERVICES FINANCIERS

AFFACTURAGE

Questions prudentielles

NSFR : le rapport de l'Autorité bancaire européenne à la Commission européenne sur le ratio long de liquidité NSFR (décembre 2015) recommande un traitement spécifique pour l'affacturage, qui ne s'appliquerait toutefois qu'en comptabilité sociale. L'ASF a pris l'attache de la Commission européenne pour défendre l'extension d'un éventuel aménagement du ratio aux comptes consolidés.

FGDR/VUC (vue unique client) : les échanges entre l'ASF et les autorités sur l'affacturage touchent à leur fin. La profession estime que seuls les contrats créditeurs exigibles devraient entrer dans le champ.

EU Federation : Association européenne d'affacturage

Etude d'EUF sur le cadre juridique et prudentiel de l'affacturage dans les différents Etats européens : une mise à jour est en cours. Plusieurs questions ont été ajoutées à l'actuel questionnaire concernant notamment : les sûretés, le blanchiment, les opérations sur débiteurs publics, la sécurisation des opérations d'affacturage confidentiel, la garantie des dépôts, les récapitulatifs de frais pour les TPE et le niveau de régulation prudentielle. Ce dernier ajout répond au souhait de plusieurs membres du Comité Exécutif de lancer une réflexion au sein d'EUF sur la réglementation de l'affacturage.

Uncitral (United Nations Commission on International Trade Law) : EUF suit les travaux sur un texte-cadre relatif à la constitution de sûretés sur des actifs. Les opérations de cession de créances entrent

dans le champ de cette « Model Law ». Le dernier projet propose notamment l'instauration d'un enregistrement des cessions pour assurer l'opposabilité des droits du cessionnaire vis-à-vis des tiers.

Groupe de travail juridique Affacturage

Le groupe de travail a eu un échange sur la mise à jour de l'étude juridique d'EUF et sur la réforme du droit des obligations. Il a estimé positif le peu de changement *in fine* apporté à la subrogation conventionnelle et a jugé intéressant le nouveau régime de cession de créances, qui pourrait à terme notamment s'appliquer en matière internationale.

Medef / document de présentation de l'affacturage

A la suite d'un échange avec le groupe de travail du Medef « Financement des entreprises par la dette », l'ASF a lancé l'élaboration d'un document de présentation de l'affacturage, à faire circuler au sein des Medef territoriaux, notamment. Les travaux sont en cours.

Fonds de garantie d'opérations d'affacturage

Des réflexions se poursuivent, en lien avec les autorités, sur des projets de fonds de garantie visant à couvrir certaines opérations d'affacturage (opération avec des personnes publiques, portant sur des secteurs d'activité présentant des modes de facturation atypiques...).

Dématérialisation

Les travaux se poursuivent sur les guides d'utilisation des 11 messages normalisés sur l'affacturage déposés auprès de l'ISO par l'ASF. Des rencontres avec les éditeurs

de logiciels ont commencé. Le groupe de travail Dématérialisation de l'ASF mène aussi des réflexions sur l'articulation entre l'affacturage et SEPAmail (réseau sécurisé d'échanges de messages en relation avec des paiements) et Chorus (portail permettant de dématérialiser les factures de créanciers de personnes publiques).

Observatoire du financement des entreprises

L'OFE poursuit une étude sur la transmission d'entreprises à la demande de Michel Sapin, ministre de l'Economie et des Finances, et de Martine Pinville, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire. L'issue des travaux est prévue fin 2016.

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

FINANCEMENTS

CAUTIONS

Questions prudentielles

L'ASF a relayé auprès de l'ACPR le souhait de certaines sociétés de financement délivrant des garanties financières de voir le ratio de liquidité français davantage adapté à leurs spécificités et à leur profil de risque. La Commission caution a d'autre part eu des échanges sur les reportings prudentiels et sur les dispositifs de lutte contre le blanchiment et le terrorisme applicables aux sociétés de caution.

Affaire judiciaire

Le Tribunal correctionnel de Paris a rendu le 23 mai une décision dans l'affaire Corsa finances- Cie Européenne de Garanties - European Compagny of Guarantee relative aux agissements de sociétés délivrant en France des cautions sans agrément. L'ASF est partie civile dans ce dossier. Plusieurs des personnes mises en cause ont été condamnées. Certaines ont fait appel de la décision.

Plateformes de location de logements/ loi Hoguet

La Commission caution a eu un échange sur l'articulation entre l'activité des plateformes de location de logements de particuliers et la loi Hoguet du 2 janvier 1970 « réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce », qui soumet notamment les agents immobiliers à une obligation de garantie financière. Les plateformes de location de logements font l'objet d'une plainte pour concurrence déloyale déposée par une association (Ahtop) réunissant des professionnels de l'immobilier et du tourisme.

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

PRESTATAIRES DE SERVICES D'INVESTISSEMENT

PSI

OPCVM V – Instruction sur le processus d'autorisation des dépositaires d'OPCVM et de FIA

Pendant l'été, l'AMF a mis à jour l'instruction relative à la procédure d'agrément des entreprises d'investissement dépositaires d'OPCVM parue le 19 avril 2016 et le guide à destination des sociétés de gestion de portefeuille. La mise à jour porte essentiellement sur le guide, les aménagements relevés dans l'instruction AMF sont des aménagements de cohérence.

Transposition de la directive MiFID 2

Les réunions à l'AMF autour des mesures de niveau 3 de l'ESMA relatives à la protection des consommateurs se poursuivent.

Par ailleurs, le 12 septembre, l'AMF a lancé une consultation sur la mise en œuvre des règles MIF2 concernant le financement de la recherche financière applicables au 1^{er} janvier 2018. La consultation est ouverte jusqu'au 28 octobre.

Consultation publique de l'AMF relative à l'interdiction de la publicité portant sur certains contrats financiers hautement spéculatifs et risqués

L'AMF a lancé une consultation publique, ouverte jusqu'au 30 septembre, sur l'interdiction de la publicité sur certains contrats financiers risqués. Le document de consultation concerne le dispositif d'interdiction de la publicité par voie électronique à destination des particuliers portant sur certains contrats financiers hautement spéculatifs et risqués tel qu'il est prévu dans le projet de loi Sapin 2.

Projet de guide AMF sur les stress tests

Deux ans après l'entrée en application de la directive AIFM, l'AMF a rencontré des sociétés de gestion de portefeuille de divers secteurs et différentes tailles afin de faire un état des lieux de leurs pratiques en matière de stress tests. L'AMF a ainsi pu analyser les conditions dans lesquelles les stress tests sont mis en œuvre puis utilisés et comment ils s'inscrivent dans les procédures de gestion des risques de marché et de liquidité.

Il est ressorti que toutes les sociétés de gestion de portefeuille rencontrées utilisent les stress tests mais que les scénarios et les modèles de tests sont hétérogènes.

Pour accompagner les sociétés de gestion dans la mise en place et l'utilisation des stress tests, l'AMF a lancé une consultation sur un projet de guide qui décrit certaines bonnes pratiques qui pourraient être généralisées.

La consultation est ouverte jusqu'au 30 septembre 2016.

Règlement PRIIPs – Normes techniques

La Commission des affaires économiques et monétaires (ECON) du Parlement européen a rejeté à l'unanimité, le 1^{er} septembre 2016, le projet de normes techniques sur les informations à inclure dans le DICI que lui avait présenté la Commission européenne.

Plusieurs problèmes se posent notamment en matière de méthodologie de calcul des scénarios de performance et de traitement des produits multi-supports.

Dans un avis rendu le 13 septembre, le CCSF a réaffirmé la nécessité de reporter d'un an l'entrée en vigueur du règlement PRIIPs, prévue le 31 décembre 2016, afin que les défauts relevés soient corrigés.

Des discussions sont prévues sur ce point au niveau européen. A ce jour, 24 Etats membres, dont la France, ont demandé de reculer d'un an l'entrée en vigueur du texte.

Pour en savoir plus

Antoine de Chabot :

01 53 81 51 68

a.dechabot@asf-france.com

Grégoire Phélip :

01 53 81 51 64

g.phelip@asf-france.com

Petya Nikolova :

01 53 81 51 65

p.nikolova@asf-france.com

Formations ASFFOR

Octobre-Novembre-Décembre 2016 / Janvier-Février 2017

Contact : Magalie Portel

Téléphone : 01 53 81 51 85 m.portel@asf-france.com

L'ASFFOR 24, avenue de la Grande Armée - 75854 Paris Cedex 17

FORMATIONS	DATES	TARIF HT	PUBLIC CONCERNÉ	INTERVENANT-EXPERT
NOUVEAUTÉ Approche standard & IRB	11 octobre	1100 € HT	Chefs de projet Bâle 3, Directeurs financiers, CFO, Compliance Officers	Guillaume ANDRIEU Directeur Equinox-Cognizant
Aspects juridiques et contentieux du crédit-bail immobilier	11-12 octobre	1200 € HT	Cadres confirmés des services juridiques et contentieux	Pascal SIGRIST Avocat à la cour Hervé SARAZIN Notaire SCP Thibierge
La place de l'assurance en CBI	11-12 octobre	1200 € HT	Opérationnels chargés de mettre en place les opérations de crédit-bail immobilier	Pascal DESUET Directeur Délégué, AON France
NOUVEAUTÉ IFRS 16	12 octobre	600 € HT	Collaborateurs au sein de la Direction financière, commerciaux, Contrôleurs de gestion	Nicolas VAN PRAAG Chargé de cours Université Paris-Dauphine et groupe HEC
CRD4, règles prudentielles	12 octobre	934 € HT	Responsables et collaborateurs des services comptables et financiers, audit interne et contrôle de gestion	Patrick AUTEAU 40 années d'expériences dans le domaine bancaire et financier, diplômé d'expertise comptable
L'affacturage et ses risques	18-19 octobre	1200 € HT	Toute personne désirant connaître et approfondir l'affacturage	Laurent LEMOINE Magistrat consulaire, Tribunal de commerce
Les fondamentaux de l'analyse financière	8-9 novembre	1200 € HT	Cadres commerciaux, services des engagements, services juridiques	Philippe MIGNAVAL Consultant, diplômé d'Etudes Supérieures Comptables et Financières
Maîtriser les risques de non-conformité	8-9 novembre	1200 € HT	Responsables conformité, juristes	Jean Lou GALISSI 38 ans d'expérience au sein de la Banque de France
Crédit-bail immobilier	15-16-17 novembre	1 310 € HT	Tout cadre désirant connaître ou approfondir le crédit-bail immobilier	André VOLOTER Ancien dirigeant social de sociétés de CBI Aurélien HIRAUX Responsable financement immobilier BPI Sylvie LACOURT Directeur Général adjoint NATIXIS LEASE
Maîtriser la procédure de surendettement	23 novembre	900 € HT	Responsables et collaborateurs de services surendettement, recouvrement	Jean Lou GALISSI 38 ans d'expérience au sein de la Banque de France
Prévention du blanchiment	24 novembre et 26 janvier 2017	1200 € HT	Responsables conformité, correspondants TRACFIN	Laurent RENAUDOT Cabinet Audisoft
Initiation à l'affacturage	31 janvier	990 € HT	Toute personne désirant connaître l'affacturage	Laurent LEMOINE Magistrat consulaire, tribunal de commerce

FORMATIONS	DATES	TARIF HT	PUBLIC CONCERNÉ	INTERVENANT-EXPERT
NOUVEAUTÉ Réforme du droit des contrats	31 janvier	600 € HT	Cadres confirmés des services juridiques, commerciaux, direction de la souscription	Pascal SIGRIST Avocat à la cour
NOUVEAUTÉ IFRS 16	2 février	600 € HT	Collaborateurs au sein de la Direction financière, commerciaux, Contrôleurs de gestion	Nicolas VAN PRAAG Chargé de cours Université Paris-Dauphine et groupe HEC
CBI	21-22-23 février	1310 € HT	Tous cadres désirant connaître ou approfondir le crédit-bail immobilier	André VOLOTER Ancien dirigeant social de sociétés de CBI Sylvie LACOURT Directeur Général adjoint de NATIXIS LEASE
Approche du CBM & locations financières	22-23-24 février	1310 € HT	Employés et cadres (appartenant éventuellement à des établissements n'exerçant pas une activité de crédit-bail)	Sabine HUTTLINGER Avocat à la cour, ancien chef de service juridique d'une société financière David LACAÏLLE Directeur comptable à la Société Générale Xavier COMMUNEAU Responsable fiscalité financière PSA Mikaël RAVEL DFDS/DFIS fiscalité financière chez PSA
Modules e-learning « Prévention du blanchiment et financement du terrorisme »	Adhésion individuelle	99 € HT	Credit-bail mobilier & immobilier Crédit à la consommation	Asffor & BPA institute

285 ADHÉRENTS À L'ASF

SECTION	Membres de droit	Membres correspondants	Membres associés
Affacturage	14	-	-
Crédit-bail immobilier	26	-	-
Financement locatif de l'équipement des entreprises	40	1	-
Financement de l'équipement des particuliers	50	6	-
Financement et refinancement immobilier	17	1	-
Prestataires de services d'investissement	41	2	-
Sociétés de caution	27	-	-
Sociétés de crédit foncier	9	-	-
Sociétés de crédit d'outre-mer	3	-	-
Sociétés financières de groupes ou de secteurs économiques	6	-	-
Sofergie	5	-	-
Activités diverses	21	2	-
Hors sections	-	-	14
TOTAL¹	259	12	14

¹ Les adhérents sont décomptés au titre de leur activité principale.

CONSEIL DE L'ASF À BRUXELLES

Le 8 décembre 2016

DES INVITÉS DE MARQUE

Olivier GUERSENT

Directeur Général de la Direction Générale « *Stabilité financière, Services financiers et Union des Marchés de Capitaux* » (DG FISMA), Commission européenne

Etienne OUDOT DE DAINVILLE

Ministre-Conseiller pour les affaires financières, chef du service des Affaires économiques et monétaires, Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne

Martin MERLIN

Directeur de la Direction D, « *Régulation et supervision prudentielle des institutions financières* », DG FISMA, Commission européenne

Despina SPANOU

Directrice de la Direction E « *Consommateurs* », Direction Générale « *Justice et Consommateurs* » (DG JUST), Commission européenne

Michel BARNIER

Négociateur en chef responsable du groupe de travail de la Commission chargé de la préparation et de la conduite des négociations avec le Royaume-Uni

Jean ARTHUIS

Député européen (ALDE, FR), Président de la Commission des Budgets au Parlement européen